



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1057

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Relogement des familles sédentarisées - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau - Individualisation d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Rapporteur** : Monsieur David

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnèche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Lung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

**Séance publique du 2 novembre 2009****Délibération n° 2009-1057**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Relogement des familles sédentarisées - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2007-3989 en date du 26 mars 2007, le conseil de Communauté a approuvé les modalités de participation de la Communauté urbaine à l'opération de relogement des familles de gens du voyage à Décines les Marais, pour un montant maximum de 800 000 € sous la forme :

- de la réalisation sous maîtrise d'ouvrage communautaire d'une station d'épuration adaptée au fonctionnement du site, pour un coût global prévisionnel de 251 000 € HT,
- d'une subvention d'équipement à la Commune pour le solde, soit un montant prévisionnel de 549 000 €.

Le projet permettra la réhabilitation de 31 logements et la réalisation de 40 logements adaptés (PLAI).

Le dossier de la station d'épuration peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau, à hauteur de 30% du coût des travaux HT, soit une subvention de 69 750 € pour un montant total de travaux de 232 500 € HT.

Afin d'intégrer cette recette au budget et de procéder à l'encaissement de la subvention attribuée par l'Agence de l'eau, il convient de procéder à l'individualisation d'une autorisation de programme en recettes ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

**DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le président à :

a) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau une subvention d'un montant de 69 750 € dans le cadre de la réalisation d'une station d'épuration pour le relogement des familles de gens du voyage à Décines les Marais ;

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

**2° - Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme globale B-2. Promouvoir une politique du logement équilibrée sur l'opération n° 1415 pour un montant de 69 750 € en recettes à la charge du budget annexe de l'assainissement, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 20 925 € en 2009,
- 48 825 € en 2010.

**3° - La recette** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercices 2009 et 2010 - compte 131 110 - fonction 222.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.**